

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.025

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY
Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique,
JALBY Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :

Objet:
Création d'un poste
Adjoint territorial
d'animation principal
2ème classe
(avancement de
grade)

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES
Christian.
Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON
Bénédicte.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CARRE Christian

Vu :

- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- le code général de la fonction publique ;
- les demandes d'avancement de grade formulées auprès du centre de gestion du cher ;

Un agent du service animation étant en mesure de bénéficier d'un avancement de grade, il convient que le Conseil prenne position sur l'évolution de carrière de cet agent.

Création de poste :

- création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Suppression de poste :

le comité technique paritaire n'ayant pas encore rendu son avis sur la suppression de l'ancien poste, celui-ci sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire,

Propose au Conseil Municipal,

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

DE DECIDER de la modification du tableau des effectifs pour 2024 dans les conditions ci-dessus indiquées ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CARRE Christian



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 6 juin 2024